

Réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2022

Séance publique :
Convocation du 31 mars 2022

Ordre du jour :

1. Information sur une nouvelle activité commerciale possible : votre avis
2. Achat de matériel
3. Information et questions diverses

Présents :

Mme VERGEZ Béatrice
M Gérard ROI
M Stéphane BIROT
M Didier ANTRAS
Mme Christine CHEVRIER
Mme Sandra LABOY
M Frédéric LARROQUE
M. Thierry PETIT
Mme Virginie PERRAULT
M. Ludovic LASSERE
Mme Gina MUNCK
M. Cédric FAUCHEY
M. Alban MATHIEU
Mme Sandra NEGRIER

Absentes :

Léa POLAERT

Procuration :

Présence de :

Mme Corinne BENARD, comptable

Secrétaire de séance :

Cédric FAUCHEY

Le compte rendu de la séance du 17 mars 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à son Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la prévision de modification de la carte communale. Pour cela il a proposé aux 4 viticulteurs (Mme Cathy DROUILLARD, M. Stéphane NEGRIER, Mme Gisèle NEGRIER, M. Richard RIBOT) qui possèdent des parcelles de vignes en plein centre bourg d'assister exceptionnellement à la réunion.

Avec le Conseil, il propose de rendre ces parcelles de vignes constructibles à conditions que ceux-ci acceptent de les mettre sur le marché constructible.

Tous les propriétaires présents sont d'accord pour les vendre en terrain à bâtir afin de dynamiser le centre bourg et d'éviter également les contraintes environnementales liées aux traitements phytosanitaires.

1 . Information sur une nouvelle activité commerciale possible : votre avis

Monsieur le Maire explique que la semaine dernière il a reçu dans son bureau Monsieur ARDICHEN Romain qui lui a soumis un projet d'installer un kiosque à pizzas sur la commune.

A chaque conseiller, Monsieur le Maire présente un document qui contient les plans, la consommation électrique et les dimensions du kiosque afin de mieux appréhender la proposition.

Monsieur le Maire propose l'emplacement sur le parking de l'école contre le mur de l'immeuble AMBACH et près du portail de la cour. Le conseil approuve à l'unanimité l'emplacement.

Pour les fluides, Monsieur le Maire propose dans un premier temps de les prendre dans l'immeuble de la commune, et après de lui refaire le contrat.

Le Conseil à l'unanimité est contre et considère que c'est au pétitionnaire de s'occuper des raccordements des fluides.

Alban ancien propriétaire à la retraite de ce type de kiosques affirme que cela est à la charge du demandeur et en aucun cas à la commune de lui procurer. Lui-même a été dans ces situations et il suffit qu'il fasse une demande auprès d'EDF et de la SAUR pour l'installation. Le conseil accepte que l'évacuation des eaux usées soient récupérées par la Mairie.

Le montant de l'emplacement est alors abordé et plusieurs propositions fusent.

Le vote est alors proposé :

- Pour 400 € → 6 voix
- Pour 350 € → 7 voix
- Pour 200 € → 1 voix

A la majorité, le Conseil accepte 350 € pour l'emplacement du kiosque et les fluides à sa charge, la mairie récupérera les eaux usées.

2 . Achat de matériel

Monsieur le Maire présente à chaque conseiller le descriptif d'un désherbant thermique pour l'entretien du cimetière. Le problème se pose avec l'interdiction d'utiliser des produits phyto et entre les tombes l'accès est difficile.

Le conseil trouve l'idée bonne. Monsieur le Maire signale aussi qu'il faut trouver une solution pour les allées. Plusieurs propositions sont alors abordées :

- Mettre du goudron dans les allées principales (proposé par Didier ANTRAS)
- Poser du gazon synthétique (proposé par Frédéric LARROQUE, M. Stéphane BIROT informe qu'il faut utiliser un produit de qualité et cela est très cher)
- Couler du béton (proposition de Didier ANTRAS)
- Laisser pousser l'herbe et tondre régulièrement ce qui a un coup (proposition de Gerard ROI)

Toutes les propositions ont leurs sens...

Monsieur le Maire propose pour l'instant de finir les 3 appartements qui sont en cours de travaux et d'en reparler après. Il signale qu'un représentant de Guy HOQUET était venu au cimetière pour nous proposer un devis...mais pas de réponse le coût devait être trop important ou la complexité du site.

Il propose au conseil de déposer une demande de subvention pour acquérir le type de matériel précité auprès du Syndicat des bassins versants au titre de l'écologie avec une

aide de 50% à 60 %. Dans la même optique, il souhaiterait acheter un rotofil électrique de la marque Pellenc comme l'ancien.

Le conseil accepte de demander une subvention au titre de l'écologie auprès du syndicat des bassins versant pour l'acquisition d'un désherbeur thermique et d'un pack Pellenc.

3 . Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir au nom à donner pour la future RPA, plusieurs noms sont présentés mais ne font pas l'unanimité.

Petit rappel sur le montant des loyers réalisés par la commune sur une l'année soit 90 444 € (si tout est loué bien sûr) et 96 500 € de remboursement d'emprunt annuel soit un manque de 6 000 € pour arriver à couvrir c'est très convenable.

Le coût de la RPA sera financé par un emprunt. Celui-ci sera autofinancé par l'augmentation des impôts. Quand tous les appartements seront loués, les loyers devraient couvrir l'emprunt et même avoir un excédent qui permettrait alors de rebaisser les deux taxes.

La délibération n° 46 du 26 mars 2019, concernant les pêcheurs extérieurs à la commune applique un tarif de 350 € par mois. Le pêcheur M. PREPOINT considère que ce montant est exagéré. Le conseil maintient sa délibération et considère que la période de la pêche à la pibale est très lucrative et par conséquent le loyer est largement couvert par le revenu. Il est rappelé que l'emplacement sur ponton n'est pas initialement destiné à la pêche professionnelle.

Monsieur le Maire demande aux conseillers comment ils estiment la route de Cabaleyron que la CDC vient de faire. Malheureusement après la pluie de la veille la route est inondée, l'eau ne pénètre pas et de chaque côté de grosses flaques se sont créées ainsi qu'au stop de Réal, mais cela n'a rien à voir avec la qualité, il faut rouler doucement et laisser le temps à la stabilisation des berges.

Sandra NEGRIER demande si l'on ne pourrait pas envoyer un courrier à Melle Patricia PAPOT pour lui demander de couper l'arbre qui dépasse de sa clôture et gêne la circulation routière cela commence à devenir dangereux.

Les travaux de l'immeuble AMBACH avancent bien, l'adjoint Didier ANTRAS et le conseiller Alban MATHIEU ont carrelé les 2 petites chambres ainsi que la grande pièce à côté de la cuisine soit environ 40 m².

Le fils de Stéphane BIROT, Jordan en stage à la mairie a peint toutes les pièces ce qui a permis de gagner du temps et de l'argent.

A l'école, les cantonniers refont les peintures, l'ancien locataire avait peint les portes en noir, cela n'était pas très lumineux. Monsieur le Maire propose pour les prochains contrats de location de noter qu'ils sont interdits de réaliser des travaux de peinture sous peine de voir la commune les refaire par un professionnel aux frais du locataire.

Pour l'immeuble AMBACH, Monsieur le Maire propose que les volets et la façade soient repeints, il estime qu'avec un loyer de 700 €, il faut que l'ensemble soit correct.

L'appartement au-dessus de la Maison des Jeunes est plus grand que prévu par rapport au plan de l'architecte (48 m² au lieu de 38 m²). Cela a posé des problèmes pour le carreleur, les quantités commandées au sol ne sont pas suffisantes. Gérard a été cherché le

manquant à Leclerc pour le cellier et la salle d'eau avec en plus une frise pour le mur de la salle d'eau afin de ne pas faire trop blanc. Les cantonniers ont passé la 1^{ère} couche dans tout l'appartement. Monsieur le Maire trouve que les poutres dans la pièce principale ne sont pas belles, il souhaite les faire gratter et repeindre. Il faut modifier les gardes corps des fenêtres de la pièce à vivre elles sont trop basses. Pour résumer, tout avance régulièrement en espérant louer les appartements pour mai.

Le FDAEC 2022 voté par le Conseil Départemental attribue cette année la somme de 14 405 € contre 14 123 € pour 2021.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que la société ENEDIS envisage d'effectuer des travaux de mise en souterrain des réseaux HTA au lieu-dit "La Maréchale". Ces travaux consistent à la pose d'un câble HTA souterrain en limite de la parcelle cadastrée section A n° 306 en remplacement de la ligne aérienne HTA. Il demande l'avis à son conseil.

Le conseil approuve cette opération et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Saint-Seurin de Cadourne pour les travaux susnommés.

Fin de la séance 20h